

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

Délibération n° 2020/14

**Extrait du Registre
Des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 19 OCTOBRE 2020
Convocation en date du 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : MURGIA Sandrine a PAOLI Christian
ANGELI Filippu Antone à SUSINI Vincent
FRANCISCI Lisa à FILIPPINI Marie-Laure
OTTOMANI Jean-François à GUIDICELLI Sébastien
ELEGANTINI Muriele à DAMIANI-CHIODI Anne-Marie
PIREDDA Albert à SALDANA Esteban

Secrétaire : Madame COLOMBANI Victoria

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Attribution d'une subvention de 37 856,82 € au bénéfice de l'association « BLANCHE NEIGE – accueil petite enfance ». Exercice 2019

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI - Madame Marie-Laure FILIPPINI – Monsieur Esteban SALDANA

Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 1

Affichage en date du : 22 Octobre 2020

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 7 modifié par ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015,

Vu la présentation des rapports d'activités de l'Association « BLANCHE NEIGE – accueil petite enfance » sur l'exercice 2019,

Considérant la signature du Contrat Enfance Jeunesse en date du 28 Octobre 2019.

Considérant que le versement de la subvention à l'association est subordonné à la présentation du rapport d'activité de l'exercice antérieur,

Considérant qu'après étude des rapports financiers 2019, l'Association « BLANCHE NEIGE – accueil petite enfance » satisfait aux conditions susvisées,

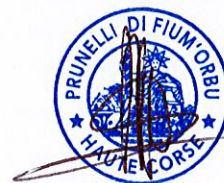
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide :

Madame ANDREANI Agnulina ne prend pas part au vote.

- D'attribuer au titre de l'année 2019 à l'association « BLANCHE NEIGE – accueil petite enfance » une subvention d'un montant de 37 856,82 € (Trente Sept Mille Huit Cent Cinquante Six Euros Quatre Vingt Deux Centimes).
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- Dit que la dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Primitif Principal de l'exercice 2020 - Chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme
Pour le Maire
et par délégation



Le 1^{er} Adjoint au Maire

Christian PAOLI